

# Proclamation

## À QUI VERRONT LES PRÉSENTES

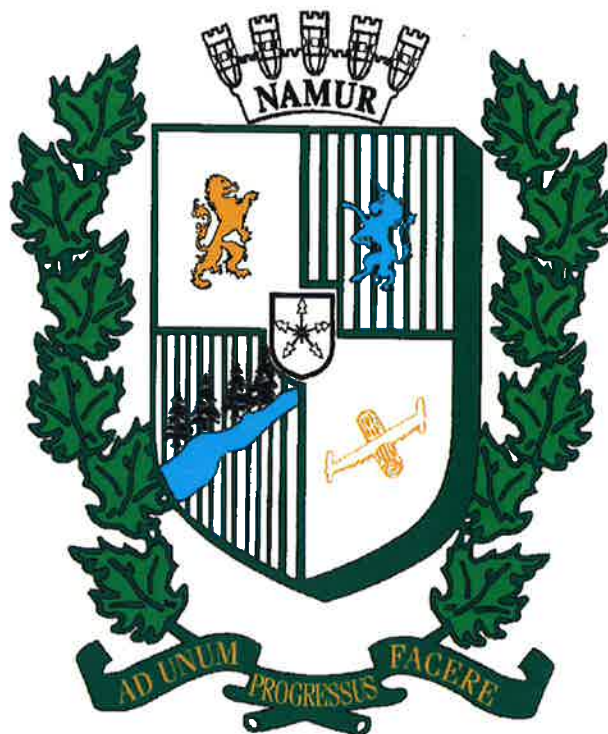
Sachez que, en ce premier jour du mois de septembre de l'an de grâce mil neuf cent quatre-vingt-treize, nous avons accordé et assigné à la

## CORPORATION MUNICIPALE DE NAMUR

ses armoiries pour qu'elles soient portées et utilisées en tous lieux et circonstances, selon les principes et règles de l'art héraldique.

Un écu sinople à quatre quartiers ornés du lion et de la licorne du Canada, d'un godendard, de sapins en bordure de chutes, entourant l'horloge et les aiguilles du centenaire (1870-1970), surmonté d'une couronne royale à cinq tours. Soutien de ramures noires avec feuilles de chêne blanc.

Listel portant la devise AUnis pour le progrès - Progress together - Ad unum progressus facere@



### Les symboles intégrés

Ils soulignent la richesse et le patrimoine de Namur.

1. La couronne à cinq tours rappelle les premiers pionniers originaires de Namur du royaume de Belgique, en harmonie avec les cinq aiguilles du sigle du centenaire, au centre du blason.
2. À dextre (droite) la licorne française, à senestre (gauche) le lion anglais évoquent la double affinité linguistique de Namur.
3. Le troisième quartier avec des sapins bordant la rivière souligne la double vocation forestière, touristique de la Petite-Rouge aux Chutes minées, du lac Jaune au lac Colibri.
4. Le godendard représente la détermination et l'habileté des premiers défricheurs à bâtir une économie locale basée sur l'industrie du bois et du transport.

### La devise

En hommage aux origines presbytériennes, à la création - dès 1879 - de l'Église Unie Saint-Paul de Namur, le listel reprend et intègre le symbole d'union dans la devise Ad unum progressus facere - Unis vers le progrès - Progress together.

LA SOCIÉTÉ DE CRÉATION ET DE RECHERCHES ARTISTIQUES DE L'OUTAOUAIS (SOCRATE)

par Jacques Lamarche  
le premier septembre 1993

### Le soutien

Des ramures noires de feuilles vertes du chêne blanc servent de soutien à l'écu et au listel.

### La couleur

Le vert (sinople en langage héraldique) convient à la forêt enrobant et caressant Namur; il dérive en art, de la combinaison jaune (bûche et lion) et bleue (licorne et chutes).

Fière de ses traditions, de l'héritage de ses défricheurs et de la détermination de sa population actuelle, la corporation municipale de Namur accepte et publie ses armoiries officielles que lui a soumises.